

Accueil > Textes non codifiés > Loi

Loi n. 1.331 du 08/01/2007 relative aux sociétés

(Journal de Monaco du 12 janvier 2007).

Chapitre - Ier DISPOSITIONS MODIFIANT LE CODE CIVIL

Article 1er .- Il est ajouté à l'article 1671 du Code civil un troisième alinéa rédigé comme suit :

(Voir l'article 1671 du Code civil).

Article 2 .- L'article 1682 du Code civil est remplacé par les dispositions suivantes :

(Voir l'article 1682 du Code civil).

Article 3 .- L'article 1701 du Code civil est remplacé par les dispositions suivantes :

(Voir l'article 1701 du Code civil).

Article 4 .- L'intitulé du chapitre IV du Code civil est remplacé par l'intitulé suivant :

" De la dissolution ou de la transformation d'une société "

Article 5 .- L'article 1703 du Code civil est remplacé par les dispositions suivantes :

(Voir l'article 1703 du Code civil).

Article 6 .- Est inséré dans le Code civil un article 1703-I libellé comme suit :

(Voir l'article 1703-I du Code civil).

Article 7 .- L'article 1704 du Code civil est remplacé par les dispositions suivantes :

(Voir l'article 1704 du Code civil).

Article 8 .- L'article 1707 du Code civil est remplacé par les dispositions suivantes :

(Voir l'article 1707 du Code civil).

Article 9 .- L'article 1708 du Code civil est remplacé par les dispositions suivantes :

(Voir l'article 1708 du Code civil).

Article 10 .- L'article 1709 du Code civil est remplacé par les dispositions suivantes :

(Voir l'article 1709 du Code civil).

Article 11 .- L'article 1711 du Code civil est remplacé par les dispositions suivantes :

(Voir l'article 1711 du Code civil).

Chapitre - II DISPOSITIONS MODIFIANT LE CODE DE COMMERCE

Article 12 .- Le titre IV du livre I du Code de commerce dénommé "Des sociétés" est divisé en six chapitres, intitulés comme suit :

* Chapitre I : " Des dispositions préliminaires ", comprenant les articles 25 et 26 ;

* Chapitre II : " Des dispositions particulières aux sociétés de personnes ", comprenant les articles 27 à 35 ;

* Chapitre III : " Des dispositions particulières aux sociétés à responsabilité limitée ", comprenant les articles 35-1 à 35-5 ;

* Chapitre IV : " Des dispositions particulières aux sociétés par actions ", comprenant les articles 36 à 45 ;

* Chapitre V : " Des dispositions communes aux diverses sociétés commerciales autres que les sociétés par actions ", comprenant les articles 46 à 51-13 ;

* Chapitre VI : " Des dispositions diverses ", comprenant les articles 52 à 58.

Article 13 .- L'article 26 du Code de commerce est modifié comme suit :

(Voir l'article 26 du Code de commerce).

Article 14 .- Sont insérés au chapitre III du titre IV du Code de commerce les articles 35-1 à 35-5 libellés comme suit :

(Voir les articles 35-1 à 35-5 du Code de commerce).

Article 15 .- L'article 36 du Code de commerce est remplacé par les dispositions suivantes :

(Voir l'article 36 du Code de commerce).

Article 16 .- Il est inséré un nouvel article 38 au Code de commerce libellé comme suit :

(Voir l'article 38 du Code de commerce).

Article 17 .- L'article 46 du Code de commerce est remplacé par les dispositions suivantes :

(Voir l'article 46 du Code de commerce).

Article 18 .- L'article 47 du Code de commerce est remplacé par les dispositions suivantes :